

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'interromps le député à regret mais je dois lui rappeler que le comité étudie en ce moment des articles ayant trait aux gains en capital. J'ai permis au député de faire quelques observations croyant qu'il s'agissait d'une introduction aux délibérations du comité cet après-midi. Si je lui permets de les poursuivre plus longtemps, cependant, je manquerais à mon devoir. Je l'invite donc à passer le plus rapidement possible aux articles à l'étude.

• (2.10 p.m.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, n'est-il pas vrai que dans les articles dont nous sommes saisis on fait aussi allusion au troupeau de base? C'est ce que nous voyons en face de nous aujourd'hui.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Korchinski:** Monsieur le président, vous excuserez, j'espère, mon extrême exubérance, mais il ne m'arrive pas souvent d'avoir l'occasion de parler au premier ministre. De fait, il est rare que le premier ministre prête l'oreille aux problèmes agricoles; ce doit bien être la première fois qu'il le fait.

Permettez-moi de lui signaler, à lui et à ses partisans, qui, dociles, sont venus au comité pour obéir à sa requête à la suite de la récente défaite du gouvernement au comité, que certains aspects du bill sont inacceptables du point de vue de la collectivité agricole. Il y a, par exemple, l'impôt sur le gain en capital. On achète un terrain à un prix minime avec l'intention de l'améliorer. Une partie appartient à la Couronne. L'amélioration du terrain le fait augmenter de valeur. S'il a coûté \$1,000, les transformations qui lui sont apportées permettent donc de réaliser un gain en capital à sa vente. Je trouve qu'il faudrait pouvoir déduire les dépenses des améliorations pendant un certain nombre d'années aux fins de l'impôt sur le revenu, déductions qu'il y aurait lieu d'effectuer dès la réalisation d'un gain de capital.

Ce serait une occasion pour le gouvernement d'exprimer sa foi en la collectivité agricole au lieu de laisser celle-ci lui demander éternellement de l'aide. Les cultivateurs auraient ainsi la preuve que le gouvernement ne veut pas leur retirer l'industrie agricole, mais que s'ils ont besoin d'aide ce dernier pourrait prendre des dispositions dans ses programmes afin de leur assurer cette aide. Au lieu de cela, le gouvernement accable d'un impôt ce secteur de l'économie, ce qui revient à lui demander d'agir contre ses propres intérêts. Tout jeune cultivateur connaissant le prix payé par son père pour la terre qu'il exploite va se demander quel prix le ministre fixera. Si le montant était lié à la valeur cotisée, une fraction devrait être négociable et, alors, le jeune cultivateur saurait où il en est. Beaucoup de cultivateurs cèdent leurs terres à leurs fils, tout en continuant à participer aux travaux de la ferme, et parfois cette cession est exempte de frais afin d'assurer la continuité de l'exploitation. A présent, le gouvernement va prélever un impôt sur les gains en capital, et c'est bien là le genre de mesure gouvernementale qui risque de compromettre cette continuité de l'exploitation.

Il est vrai qu'en ce moment précis il importe au monde des affaires de savoir exactement où il en est. Mais il en va de même pour les cultivateurs. Les activités commerciales, ce n'est pas seulement tenir l'épicerie du coin ou être propriétaire d'une usine. Il y a activité commerciale dès qu'ils s'agit de gagner des dollars, et là où quelqu'un gagne des dollars, le fisc doit avoir sa part. Ce que souhaitent vraiment les cultivateurs, c'est de gagner des dollars,

[M. Korchinski.]

tout en versant au fisc la part qui lui revient à juste titre. Les agriculteurs n'ont jamais demandé à ne pas payer leur juste part de l'impôt. D'autre part, ils ne veulent pas non plus qu'on les oblige à payer des impôts supplémentaires en ce moment. Je crois que l'agriculture tout comme les autres industries a besoin d'aide pour faire face à la surtaxe imposée par le président des États-Unis. Le gouvernement a agi sagement en accordant aux industriels un traitement spécial adapté aux circonstances, mais je pense que l'agriculture souffre de dépression et devrait également faire l'objet d'un traitement spécial. Si le gouvernement est capable de résoudre nos problèmes, alors nous paierons tous les impôts que nous devons, plus les intérêts.

Je vois le secrétaire parlementaire sourire comme s'il sortait d'un autre monde. Je ne puis comprendre son attitude, et je ne sais pas s'il essaie d'être drôle ou s'il rit simplement parce qu'il n'a rien à dire. La spéculation est assez répandue dans l'agriculture, car si une ferme se révèle rentable, sa valeur augmente. En fait, la valeur d'une exploitation agricole varie avec les années, augmentant surtout dans les années d'inflation. A certaines époques, on pouvait acheter un quart d'acre pour \$10, mais ce n'est plus le cas. Les agriculteurs n'achetaient pas leurs terres pour spéculer, mais parce qu'elles n'en valaient pas plus. Elles ne rapportent pas plus aujourd'hui qu'à l'époque de leur acquisition.

A présent, les terres ne valent pas nécessairement plus cher, mais il est plus facile d'obtenir des crédits, ce qui signifie que l'on paiera pendant 25 ou 30 ans les terres achetées maintenant. Cela ne rend pas la terre plus productive; sa valeur ne s'en trouve pas augmentée. L'inflation signifie qu'il nous faut dépenser davantage, mais pas forcément que nous réalisons des bénéfices réels en vendant le terrain. Comment peut-on tourner la difficulté? A mon avis, on devrait prévoir un amortissement, qui serait fonction du taux d'inflation. Cela réglerait un problème.

• (2.20 p.m.)

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime. Le comité est-il d'accord pour permettre au député de poursuivre?

**Des voix:** D'accord.

**M. Korchinski:** Je serai bref. Je ne veux pas abuser de la bonne volonté du comité. J'ai eu quelques années d'expérience au niveau municipal. Nous examinons l'évaluation des propriétés, et nous nous efforçons de faire correspondre la valeur fiscale à la productivité de la terre. J'estime que le ministre devrait déclarer dès maintenant qu'il y aura au moins un certain rapport entre la valeur fiscale de la terre et la valeur qu'on lui attribuera finalement à une date donnée. Au moins, les intéressés sauraient par où commencer. En cas de désaccord, l'affaire serait sans aucun doute éventuellement portée devant un tribunal, mais je ne pense pas qu'un chacun devrait avoir la responsabilité de contester l'évaluation de chaque parcelle de terre ou de propriété sur la présomption que l'affaire devrait en définitive être décidée par les tribunaux, parce qu'il serait impossible d'obtenir une décision dans un délai raisonnable.